



Les SIG et la crise - une nouvelle approche

L'Union européenne est frappée par une crise financière, économique et sociale d'une violence exceptionnelle. La spéculation sur l'euro enclenche une série de mesures d'austérité dans tous les Etats membres de l'Union, dont on est loin d'avoir vu le bout, au prétexte de réduire les déficits publics et de "rassurer les marchés".

L'étude "Mapping of the Public services", du CEEP (mars 2010, cofinancée par la Commission européenne) montre que les SIG représentent plus de 26% du PIB de l'UE, soit plus de 2412 milliards d'euros, et emploient plus de 64 millions de salariés ; ils ont été de réels amortisseurs des effets de la crise.

Le commissaire en charge du marché intérieur et des services, Michel Barnier, dans une intervention devant la commission IMCO (marché intérieur et protection des consommateurs) du Parlement européen, indiquait "je veux aborder un sujet sur lequel l'Union européenne et la Commission sont très attendues : les services publics et les services d'intérêt général. Derrière ces mots il y a, comme vous le savez, des enjeux considérables de croissance, d'emplois et de cohésion sociale. Faut-il une directive cadre européenne, un cadre législatif ou des approches sectorielles ? Je n'ai pas encore de certitudes sur ce point. A tout le moins, une approche sectorielle est nécessaire. Je veux prendre un exemple : dans le cadre de la libéralisation des services postaux, nous devons veiller, avec le groupe des régulateurs européens qui est mis en place, à ce que le principe de service universel défini dans la directive soit maintenu et respecté. En tout état de cause, mon mandat et ma mission seront d'identifier la meilleure manière pour contribuer à des services d'intérêt économique général à travers l'Europe. Parce que les services publics de qualité sont le gage du véritable exercice de leurs droits par les citoyens européens".

Ils sont également un moyen important pour réduire les inégalités, comme le précise le rapport de l'OCDE "Croissance des inégalités. Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE" de 2008, qui souligne que les prestations sociales et, plus encore, les services publics, sont des outils efficaces en la matière.

L'Union européenne et ses instances devraient regarder cette question avec moins de condescendance et adopter une approche plus globale et compréhensive de ce qui fait l'environnement réel et quotidien des citoyens. Si le Parlement européen a créé un intergroupe sur les services publics qui fonctionne (voir bulletin 266), la Commission européenne n'a toujours pas pris conscience de la dimension du problème.

Lors de son séminaire de novembre 2008, au Comité des Régions, le CELSIG a proposé que dans la nouvelle Commission, un vice-président soit en charge du pilotage stratégique transverse et qu'une entité administrative (DG ou autre) leur soit consacrée afin d'éviter les divergences, attermoissements, contradictions qui se constatent au sein même de la Commission ; avec 27 commissaires c'était possible, mais ne s'est pas fait. Aujourd'hui, alors que la conjoncture s'y prête particulièrement, il apparaît indispensable que, sous une forme ou sous une autre, la Commission engage enfin, sur la base de tout ce qui a été produit depuis quinze ans, un travail positif et en profondeur sur les services d'intérêt général afin de répondre aux attentes des Européens et aux exigences de la situation, y compris en créant, lorsque cela s'avère indispensable, des services européens d'intérêt général. Cela permettrait de redonner aux citoyens européens confiance dans les institutions communautaires.

J-C. Boual, K. Varin, P. Bauby

The SGI and the crisis - a new approach

The European Union has been struck by an exceptionally violent financial, economic and social crisis. The speculation on the Euro has triggered a series of austerity measures in all Member States of the Union, whose end is a long way away, on the pretext of reducing public deficits and in order to "reassure the markets."

The "Mapping of the Public Services" study run by the CEEP (March 2010, co-financed by the European Commission) shows that SGIs represent over 26% of the EU's GDP, which is over 2.412 billion Euros and employ more than 64 million workers; they have been effective cushions of the impact of the crisis.

The Commissioner for Internal Market and Services, Michel Barnier, in an address before the IMCO (Internal Market and Consumer Protection) of the European Parliament, declared "I would like to touch a subject on which the opinion of the European Union and the Commission is highly awaited: public services and services of general interest. Behind these words there are, as you know, very high stakes with regard to growth, employment and social cohesion. Should we have a European framework directive, a legislative framework or sectoral approaches? I am yet to have an explicit resolution on this point. At the very least, a sectoral approach is essential. I would like to cite one example: as part of the liberalisation of the postal services we, together with the European Regulators group which has been set up, have to ensure that the principle of universal service, as defined in the directive, is held and abided by. In any case, my term of office and mission will be devoted to identify how best to contribute to services of general economic interest throughout Europe. This is because quality public services are the guarantee of the true exercise of European citizens' rights".

These services also serve as a significant means to reduce inequalities, as stated in the OECD report "Growing unequal? Income Distribution and Poverty in OECD Countries" published in 2008, which stresses that social benefits and, more so, public services, are effective tools in this area.

The European Union and its institutions should look into this matter with less condescension and adopt a more understanding approach of what constitutes the real environment and daily lives of the citizens. Whereas the European Parliament has created an Intergroup which is functioning (see Bulletin 266), the European Commission, on the other hand, has still not realized the dimension of the problem.

During the seminar held in November 2008 at the Committee of Regions, CELSIG proposed that in the new Commission, a vice-president be made in charge of the strategic transverse steering and an administrative entity (a DG or something else) be devoted to these services in order to avoid differences, delays and contradictions that can be seen within the Commission itself: with 27 commissioners it was possible but it was not done. Now that the situation is particularly appropriate, it seems essential that the Commission finally embarks, in one form or another and on the basis of everything that has been developed over the last fifteen years, on a positive and in-depth work on services of general interest in order to meet the expectations of Europeans and the demands of the current situation, which includes creating, whenever necessary, European services of general interest. This would enable to reestablish European citizens' confidence in Community institutions.

J-C. Boual, K. Varin, P. Bauby

Logement social aux Pays-Bas

Le 30 avril 2010, 133 organisations néerlandaises de logement social, soutenues par le CECODHAS (Comité européen de liaison pour le logement social), Woonbond (Union néerlandaise des locataires) et AEDES (Association des organisations néerlandaises de logement social), ont déposé un recours auprès de la Cour de justice de l'UE contre la décision de la Commission européenne en date du 15 décembre 2009 aux termes de laquelle les logements sociaux ne pourront plus être attribués qu'à des ménages dont les revenus seront égaux ou inférieurs à 33.000 euros par an (voir bulletin 266).

L'offre de logement social aux Pays-Bas représentant plus de 30% du stock de logements, la Commission européenne a considéré que cette surabondance créait une concurrence déloyale face au secteur privé et résultait d'une erreur manifeste d'appréciation de la notion de personnes les plus défavorisées. En conséquence, elle avait demandé, en juillet 2005, au gouvernement néerlandais de modifier les règles d'attribution des logements sociaux, ce qu'elle a obtenu après cinq ans de négociations, malgré le Protocole sur les SIG annexé aux traités de Lisbonne.

Les organisations néerlandaises de logement social considèrent qu'avec cette décision, la Commission a outrepassé ses pouvoirs, qu'elle n'a pas tenu compte de la question de la cohésion sociale et territoriale, qu'il est paradoxal, alors que les Etats membres sont pour la plupart confrontés à une crise de l'offre de logement social dans leurs villes, les Pays-Bas soient tenus de réduire la leur, qu'aucune situation de surcompensation des organismes de logement social n'a pu être démontrée et que le système néerlandais de financement du logement social est très économe puisqu'il est fondé sur une péréquation financière et une simple garantie publique de second rang de prêts à long terme.

Economie publique et sociale

Le 28ème Congrès du CIRIEC s'est tenu à Berlin (Allemagne) du 16 au 19 mai 2010 sur le thème "L'économie publique et sociale dans la crise économique : support au développement durable". Les intervenants ont largement souligné le rôle joué par la dérégulation dans la crise, économique, sociale, financière, climatique, qui frappe particulièrement ceux qui n'en sont pas responsables. La crise menace le modèle social européen dans lequel les SIG jouent un rôle capital et il a été fait appel à mettre en œuvre les dispositions du traité de Lisbonne sur les SIG pour leur assurer la sécurité juridique. Les entreprises de l'économie publique et sociale, dont le rôle d'amortisseur de la crise s'est à nouveau vérifié, demandent à être reconnues comme partenaires par les Etats.

Cour de justice

Aides d'Etat : Dans un arrêt du 21 mai 2010, relatif aux affaires jointes T-425/04, T-444/04, T-450/04 et T-456/04, le Tribunal de l'Union européenne annule une décision de la Commission européenne et estime, contrairement à cette dernière, que les déclarations des autorités françaises, entre juillet et décembre 2004, visant à assurer de leur soutien l'opérateur France Télécom, détenu à 46% par l'Etat français à l'époque, au moment où celui-ci connaissait une crise importante ne constituaient pas une aide d'Etat incompatible avec le droit de l'UE.

Le Tribunal rappelle que, pour qu'une mesure soit qualifiée d'aide d'Etat, il faut, notamment, que toutes les conditions cumulatives de la notion d'aide au sens de l'article 87.1 CE, y compris l'existence d'un avantage, soient réunies et que cet avantage découle, de manière directe ou indirecte, de ressources publiques. Or, si les déclarations des autorités françaises ont influencé les marchés et les agences de notation, donnant de ce fait un avantage financier à France Télécom, l'avantage ainsi octroyé ne comportait pas de transfert de ressources d'Etat et aucun concours financier précis n'a été annoncé.

Social Housing in the Netherlands

On April 30, 2010, 133 Dutch social housing organizations, supported by CECODHAS (The European Liaison Committee for Social Housing), Woonbond (The Dutch Union of Tenants) and AEDES (The Association of Dutch social housing organisations), filed an appeal with the Court of Justice against the EU Commission's decision dated December 15, 2009 under which public housing will only be allocated only to households whose incomes are equal to or below 33,000 Euros per year (see Bulletin 266).

Since the supply of social housing in the Netherlands represent more than 30% of available housing, the Commission argued that this glut created unfair competition with the private sector and was the consequence of a manifest error on the assessment of the concept of the most disadvantaged, therefore, in July 2005, it had asked the Dutch government to change the rules governing the allocation of social housing, to which the Dutch government agreed only after five years of negotiations, despite the Protocol on SGI annexed to the Lisbon treaties.

The Dutch social housing organisations consider that with this decision, the Commission has overstepped its powers, that it did not take into account the issue of social and territorial cohesion, that it is paradoxical to see that while many Members States are mostly confronted with a crisis in the supply of social housing in their towns, the Netherlands are obliged to reduce their own, that no case of overcompensation concerning social housing agencies has been established and that the Dutch system of financing social housing is very efficient since it is based on financial balancing and a simple public guaranteed of second order terms of long term loans.

Public and Social Economy

The 28th International CIRIEC Congress was held in Berlin (Germany) from 16th to 19th May, 2010 and dealt on "The public and social economy in the economic crisis: supporting sustainable development." Speakers broadly highlighted the role played by deregulation in the economic, social, financial, and climatic crisis which particularly affects those who are not responsible of it. The crisis threatens the European social model in which SGI play a vital role and, calls were made to implement the provisions of the Treaty of Lisbon on SGI in order to provide them with the legal certainty. Undertakings in the public and social economy, whose role of cushioning the shock of the crisis was once again asserted, ask to be recognized as partners by the States.

Court of Justice

State Aid : In a ruling dated May 21, 2010, on Joined Cases T-425/04, T-444/04, T-450/04 and T-456/04, the Court of the European Union annuls a European Commission decision and considers, contrary to the Commission's position, that statements by French authorities, made between July and December 2004, aimed to assure their support of the operator France Telecom, at the time owned 46% by the French State, when it was experiencing a major crisis, did not constitute State Aid incompatible with EU law.

The Court observes that for a measure to be qualified as State Aid, all cumulative conditions of the concept of aid within the meaning of Article 87.1 EC, including the existence of an benefit, must be met and that this benefit arises, directly or indirectly, from public resources. Yet, although the French authorities' statements influenced the markets and rating agencies, thereby giving a financial benefit to France Telecom, the benefit granted does not include a transfer of State resources and no specific financial assistance was announced.

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, E-mail : <celsig@celsig.org> www.celsig.org Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et and Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement par E-mail. Distributed by E-mail exclusively. Abonnement 1 an : 100 € *Subscription for 1 year: €100*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.